

ARGONNE
ARDENNAISE

le Mag'

n° 57 / septembre 2024



Mobilité, familles et proximité :
nos services en action

 **argonne
ardennaise**
Communauté de Communes



Sommaire

>>> SERVICES DE PROXIMITÉ

Mobilité

- 4 La ligne de car Vouziers-Reims pérennisée
- 5 Mobicoop relie désormais tout le Sud Ardennes

Services à la personne

- 6 Le métier d'Assistant(e) Maternel(le) : un pilier de la petite enfance
- 8 Solidarité étudiant : pensez à déposer votre dossier

Habitat

- 10 Vous envisagez des travaux dans votre logement ? Premier réflexe : contactez la Communauté de communes !

>>> ASSOCIATIONS - CULTURE - LOISIRS

Vie Culturelle et sportive

- 12 Réussir un événement, ça passe aussi par la communication
- 14 Retour en images sur les événements de l'été
- 15 Quatre types d'aides financières pour les associations du territoire : comment les obtenir ?

>>> ENTREPRENDRE ET DÉVELOPPER

Commerce, industrie, artisanat

- 16 La Communauté de communes lance une campagne de communication #JeCom-sommeLocal
- 17 L'excellence industrielle de l'Argonne à l'honneur lors de la Foire de Châlons

>>> NOTRE TERRITOIRE

Agriculture

- 18 Halte au gaspi ! Et à la cantine aussi !
- 19 Trois nouvelles filières de développement agricole en préparation sur le territoire

Environnement

- 20 Préparer l'hiver au jardin

Parc Argonne Découverte

- 22 Profitez aussi du Parc en arrière-saison



Toutes les infos
de votre commune et
de l'Argonne Ardennaise
sont sur PanneauPocket

Argonne Ardennaise Le Mag' est édité par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS - Tél. 03 24 30 23 94 - argonne-ardennaise.fr

Directeur de publication : Benoît SINGLIT, Président - Rédaction, mise en page : Lorraine SCHULZ TAVERNE, chargée de communication / Dylan LAMBERT, graphiste-maquetiste
Crédits photos : CC de l'Argonne Ardennaise, Freepik, Adobe - Impression : Imprimerie Félix (Vouziers)

Tirage : 9 400 ex. - Diffusion : Millee - ISSN : n° 2780-8033 (imprimé)

n° 2781-2677 (en ligne)





En tant que Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, je suis fier de pouvoir mettre en lumière les services de proximité que nous avons développés pour améliorer le quotidien de nos habitants. Dans un territoire rural comme le nôtre, l'accès aux services essentiels est un défi permanent. Ainsi, notre engagement envers la population se traduit par des actions concrètes et des solutions adaptées pour répondre aux besoins variés de chacun.

Notre priorité est claire : offrir à tous, jeunes, familles et professionnels, des services qui facilitent la vie tout en renforçant le lien social. C'est dans cet esprit qu'a été pérennisée la ligne de bus reliant Vouziers à Reims, un service devenu indispensable pour de nombreux habitants. Ce transport, accessible et économique, permet non seulement aux étudiants de se rendre facilement à leurs cours, mais offre également une alternative pratique pour les déplacements professionnels et médicaux. Grâce à des horaires adaptés, cette ligne rend la mobilité plus simple et accessible, tout en limitant l'usage de la voiture individuelle, ce qui contribue à une réduction de notre empreinte carbone.

À cette offre de transport collectif s'ajoute notre engagement pour une mobilité plus verte avec l'application de covoiturage Mobicoop. Ce service gratuit favorise le partage de trajets, réduisant ainsi les coûts et l'impact environnemental. Il est désormais fonctionnel sur le territoire des Crêtes Préardennaises et du Pays rethélois. En intégrant Mobicoop dans nos bassins de vie, nous renforçons la solidarité entre les territoires, et permettons à chacun de voyager de manière plus économique et écologique.

Les services que nous proposons ne se limitent pas à la mobilité. Nous avons également à cœur de soutenir les familles avec des solutions d'accueil pour les plus jeunes. La création de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Olizy-Primat en est un exemple concret. En Argonne Ardennaise, les parents peuvent confier leurs enfants à des personnes de confiance, dans un cadre sécurisé et familial, que ce soit chez une assistante maternelle agréée, en crèche ou à domicile. Le Relais Petite Enfance de l'Argonne Ardennaise est au service des professionnels et des familles pour informer et aider à trouver un mode de garde.

En tant que communauté de communes, nous sommes résolus à répondre aux besoins des habitants tout en dynamisant nos communes rurales. Les services que nous mettons en place sont le fruit de notre volonté de faciliter la vie quotidienne et de permettre à chacun d'accéder à des prestations de qualité, qu'il s'agisse de mobilité, de garde d'enfants ou de soutien aux étudiants. Ensemble, nous construisons un territoire où il fait bon vivre, en valorisant la proximité et en assurant un avenir durable à l'Argonne Ardennaise.

Tous ensemble, poursuivons nos efforts pour un territoire toujours plus solidaire et innovant !

Désiré NANJI,
Vice-président de la Communauté de
Communes de l'Argonne Ardennaise,
délégué au Service à la Personne



La ligne de car Vouziers - Reims pérennisée !

Bonne nouvelle pour les habitants de notre territoire rural ! La ligne de bus entre Vouziers et Reims, mise en place à titre expérimental depuis septembre 2023, a été pérennisée par la région Grand Est. Fort de son succès durant cette année d'essai, ce service de transport continuera à desservir notre territoire avec un arrêt par Machault, offrant ainsi une solution pratique et peu onéreuse pour vos déplacements.

Des horaires adaptés au plus grand nombre

Cette ligne de bus, devenue essentielle pour nombre d'entre vous, s'adapte à vos besoins. Les horaires ont été légèrement modifiés pour mieux correspondre aux attentes des usagers depuis la rentrée scolaire. Désormais, que vous soyez étudiant, travailleur, ou simplement désireux de vous rendre en ville pour vos courses ou des consultations médicales, ce service vous facilite la vie.

Pour les étudiants, cette ligne est une véritable aubaine. Se rendre à Reims pour suivre



des études n'a jamais été aussi simple. Les horaires de bus permettent d'arriver à temps pour les cours et de rentrer sereinement en fin de journée. Les professionnels ne sont pas en reste : les départs matinaux et les retours en fin de journée coïncident parfaitement avec les horaires de bureau, offrant une alternative pratique à la voiture individuelle.

Une liaison pratique et économique

Les avantages ne s'arrêtent pas là. Cette ligne de bus permet aussi de se rendre facilement à la gare de Reims, facilitant ainsi les correspondances pour les voyages longue distance. Pour ceux qui doivent consulter des spécialistes médicaux en ville, plus besoin de stresser pour trouver une place de parking ou de subir les tracas du trafic urbain.

En outre, ce service est particulièrement économique. Avec des tarifs abordables, il constitue une alternative écologique et économique à la voiture. En optant pour le bus, vous contribuez également à la réduction de l'empreinte carbone de notre territoire. Nous vous invitons à profiter de ce service optimisé et à découvrir les nombreux avantages qu'il offre pour vos déplacements quotidiens.

VOUZIERS - MACHAULT - REIMS						
jours de circulation (sauf fériés)	du lundi au vendredi			Samedi *		
	VOUZIERS derrière la Mairie	06:15	9:00	12:15	9:00	12:15
MACHAULT Arrêt de car	06:33	09:18	12:33	9:18	12:33	17:33
REIMS Cour Anatole France	07:25	10:10	13:25	10:10	13:25	18:25

* le samedi uniquement, en raison du marché derrière la mairie, l'arrêt de bus est déplacé rue de Condé, en face de l'entrée du cimetière.

REIMS - MACHAULT - VOUZIERS						
jours de circulation (sauf fériés)	du lundi au vendredi			Samedi *		
	REIMS Cour Anatole France	13:30	17:45	19:00	10:15	13:30
MACHAULT Arrêt de car	14:22	18:37	19:52	11:07	14:22	19:22
VOUZIERS derrière la Mairie	14:40	18:55	20:10	11:25	14:40	19:40

* le samedi uniquement, en raison du marché derrière la mairie, l'arrêt de bus est déplacé rue de Condé, en face de l'entrée du cimetière.

Mobicoop relie désormais tout le Sud Ardennes

Le covoiturage est une solution de mobilité durable qui gagne en popularité et Mobicoop se distingue comme une application de choix, particulièrement sur notre territoire de l'Argonne Ardennaise et maintenant sur les territoires voisins des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethélois.

Une solution économique et écologique

Mobicoop, en tant qu'application de covoiturage gratuite, permet aux habitants de nos territoires de réduire leurs frais de transport. Partager un véhicule avec d'autres utilisateurs aide à diviser les coûts de carburant et d'entretien, tout en réduisant le nombre de voitures sur les routes. Moins de voitures signifie moins de pollution et une empreinte carbone réduite, contribuant ainsi à la préservation de notre territoire.

Renforcement des liens entre les territoires

Avec l'extension de Mobicoop aux Crêtes Préardennaises et au Pays Rethélois, les possibilités de déplacement entre nos différents bassins de vie s'élargissent considérablement. Les habitants peuvent désormais se déplacer plus facilement entre ces territoires pour des raisons professionnelles, éducatives ou personnelles. Cela favorise les échanges économiques, sociaux et culturels, renforçant le sentiment de communauté et de solidarité régionale.

Une complémentarité avec les transports en commun

Mobicoop s'intègre parfaitement avec les autres moyens de transport disponibles sur notre territoire. Les trajets de covoiturage peuvent être combinés avec les lignes de bus, notamment la ligne Vouziers-Machault-Reims, facilitant l'accès aux plus grandes villes et à leurs infrastructures. De plus, la liaison avec les gares ferroviaires permet aux utilisateurs de rejoindre des destinations plus lointaines tout en réduisant leur dépendance à la voiture individuelle.

Accessibilité et facilité d'utilisation

L'application Mobicoop est conçue pour être simple et intuitive. Les utilisateurs

1, 2, 3, Covoituez !
Partage tes trajets du quotidien.
Moins de pollution, moins de bouchons et plus de convivialité !

Covoituez sans commission sur mobicoop.fr ou sur l'appli Mobicoop !

peuvent facilement proposer ou trouver des trajets, que ce soit pour des déplacements réguliers ou occasionnels. Cette accessibilité encourage une adoption plus large et rapide de l'application, maximisant ainsi ses bénéfices pour l'ensemble des utilisateurs.

L'expansion de la zone desservie par Mobicoop représente une belle opportunité pour la mobilité au sein de l'Argonne Ardennaise et des territoires voisins. En adoptant cette plateforme de covoiturage gratuite, nous pouvons tous contribuer à un avenir plus durable, tout en renforçant les liens qui unissent nos territoires. Essayez Mobicoop dès aujourd'hui et découvrez une nouvelle façon de vous déplacer !

Le métier d'Assistant(e) Maternel(le) : un pilier de la Petite Enfance

En France, le métier d'assistant(e) maternel(le) est essentiel pour l'accueil et l'épanouissement des jeunes enfants. Ce métier, souvent méconnu, joue un rôle fondamental dans le développement des tout-petits, offrant un cadre sécurisant et stimulant.

Les fondamentaux du métier

Un(e) assistant(e) maternel(le) (AM) est un(e) professionnel(le) agréé(e) par le conseil départemental, chargé(e) d'accueillir des enfants à son domicile ou dans une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s (MAM). Pour obtenir cet agrément, plusieurs critères doivent être respectés : des conditions d'accueil sécurisées, et la participation à une formation initiale de 120 heures. Une formation continue pour actualiser les compétences est également proposée. En plus de l'agrément et des formations, ils ou elles doivent posséder des qualités humaines telles que la patience, l'écoute, l'empathie et une grande capacité d'adaptation.

Le quotidien d'un(e) assistant(e) maternel(le)

Le quotidien d'un(e) assistant(e) maternel(le) est riche et varié. Chaque jour, il ou elle veille au bien-être et à l'épanouissement des enfants accueillis. Les activités proposées sont diversifiées et adaptées à l'âge et aux besoins des enfants : jeux



© Photo : Freepik

d'éveil, ateliers créatifs, sorties en plein air, lecture de contes, etc. Les repas et les siestes font également partie intégrante de la journée, créant des rituels rassurants. Une communication régulière avec les parents assure un suivi optimal du développement de l'enfant.

Les avantages pour les enfants

Le cadre familial offert par les assistant(e)s maternel(le)s est particulièrement bénéfique pour les jeunes enfants. L'accueil à domicile ou en MAM recrée un environnement chaleureux et sécurisé, propice à leur épanouissement. Ce mode de garde

favorise un suivi individualisé, chaque enfant bénéficiant d'une attention particulière. Le petit nombre d'enfants accueillis permet à l'assistant(e) maternel(le) de se consacrer pleinement à chacun, favorisant un lien de confiance et une relation affective stable. Les enfants apprennent à partager, à attendre leur tour, et à développer leur empathie, préparant ainsi en douceur leur entrée à l'école maternelle.

Le rôle du Relais Petite Enfance (RPE)

Le RPE est le service clé qui joue un rôle central entre les assistant(e)s maternel(le)s, les parents et les organismes (CAF, PMI...) Il accueille et informe parents, assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, candidat(e)s à l'agrément et professionnel(le)s de la garde à domicile concernant les contrats de travail, les possibilités de modes de garde et communique la liste des assistant(e)s maternel(le)s du territoire.

Le RPE organise également des



© Photo : Freepik

Vos services de proximité Famille

temps de formation continue à destination des assistant(e)s maternel(le)s, ainsi que des temps d'échange et d'écoute, animés par des intervenants extérieurs en fonction de la thématique choisie. Enfin, le Relais se déplace sur le territoire afin d'of-

frir aux enfants, aux assistant(e)s maternel(le)s, aux professionnels de la garde à domicile et à leurs parents employeurs des ateliers d'éveil.

FOCUS SUR... La création d'une Maison d'Assistants Maternelles : un projet collectif et innovant

En avril 2024, Nathalie Thilly, Émilie Simonnet et Cindy Gape ont ouvert une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) à Olizy-Primat, le Tipi des Lutins. Ce projet est le fruit de plusieurs années de travail et de motivation collective. Nathalie, assistante maternelle depuis 24 ans, ainsi qu'Émilie et Cindy, qui exercent depuis 7 ans, ont uni leurs forces pour créer un environnement optimal pour l'accueil des jeunes enfants.

L'idée de la MAM est née d'une volonté commune de sortir de l'isolement professionnel et de créer un espace de travail collaboratif. «Le travail en MAM apporte un soutien mutuel entre assistantes maternelles. On se soutient avec les enfants et cela rompt l'isolement,» explique Émilie. Cette approche collective permet de partager les responsabilités et de bénéficier des compétences et de l'expérience de chacune, tout en préservant sa vie familiale. Nathalie ajoute : «Grâce à notre collaboration, nous pouvons offrir un cadre plus enrichissant et sécurisant pour les enfants.»

La création de la MAM a nécessité environ trois ans de préparation. Bien que les assistantes maternelles aient reçu quelques conseils de la PMI, elles ont dû surmonter de nombreux obstacles administratifs par elles-mêmes. «Monter une association, c'est le parcours du combattant. Il faut être motivé pour le faire», confie Cindy. Cependant, leur détermination a porté ses fruits et elles ont réussi à créer un environnement professionnel adapté aux besoins des enfants.

Le quotidien au sein de la MAM est rythmé par des activités communes et une organisation bien rodée, notamment au moment de servir les repas. Cependant, les activités sont variées et stimulantes grâce à la créativité et à l'expérience de chacune.

Les parents employeurs ont été informés dès le début du projet et ont majoritairement suivi les assistantes maternelles dans cette nouvelle aventure. «Les parents sont super contents. Ils voient notre travail et nos journées avec les enfants grâce à notre page Facebook,» souligne Cindy. Cette transparence et cette communication renforcent la confiance des parents et assurent une relation sereine et positive.

En termes de perspectives, les fondatrices de la MAM envisagent d'agrandir l'espace et d'enrichir les équipements pour les enfants. «Nous aimerions ajouter des modules et aménager l'extérieur pour offrir encore plus de possibilités aux enfants,» partage Émilie.

Le succès de ce projet repose sur une bonne communication et une collaboration harmonieuse entre les assistantes maternelles. «Travailler en équipe sans hiérarchie, en se soutenant mutuellement, c'est ce qui fait la force de notre MAM,» conclut Nathalie. Leur conseil à ceux qui souhaitent se lancer dans une MAM est simple : «Si cela vous tient à cœur, allez-y. C'est enrichissant et bien plus agréable que de travailler seule chez soi.»



Vos services de proximité **Solidarité étudiant**

Solidarité Étudiant : pensez à déposer votre dossier !

L'éducation et la formation font partie de nos priorités. L'Argonne Ardennaise propose une aide financière aux jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études après le bac, mais dont les ressources sont limitées.

Vous pouvez y prétendre si :

- vous êtes titulaire du baccalauréat ou équivalent
- vous êtes âgé de moins de 25 ans
- vous êtes inscrit en études supérieures
- votre famille est domiciliée en Argonne Ardennaise



©Photo : Freepik

Quotient familial	Montant de Solidarité Étudiant par trimestre
inférieur à 300	500 €
de 301 à 399	450 €
de 400 à 499	400 €
de 500 à 599	350 €
de 600 à 699	300 €
de 700 à 749	200 €
supérieur à 750	/

Le montant de l'aide est calculé en fonction du quotient familial, établi en fonction des ressources et du nombre de membres du foyer. Montant maximum alloué : 1 500 € par année scolaire, versés en 3 fois. La Communauté de communes peut attribuer cette aide pendant 3 ans.

Ne tardez pas ! Le dossier doit impérativement être déposé avant le 30 novembre de l'année scolaire concernée.

Pour l'année scolaire 2023/2024, 22 dossiers ont été déposés dont 17 ont été déclarés éligibles. Ces étudiants ont reçu une bourse allant de 600 à 1 500 € pour l'année scolaire, soit un budget total de 36 600 € pour la Communauté de Communes. Plus de la moitié de ces jeunes poursuivent leurs études dans la Marne, 24% dans le Nord. Les autres se répartissent ailleurs en France, dont 6% dans les Ardennes et 18% dans d'autres départements.

Retrouvez le dossier et les modalités complètes à télécharger sur le site de l'Argonne Ardennaise (www.argonne-ardennaise.fr, rubrique « À portée de clic » en page d'accueil) ou téléphonez au 03 24 30 23 94.

L'INFORMATION EN DIRECT SUR PANNEAU POCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêts de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux, etc...
soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre communauté de communes grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur le Playstore, l'Appstore ou l'AppGallery



2

Une fois installée, ouvrez l'application PanneauPocket, puis recherchez CC de l'Argonne Ardennaise ou le code postal 08400 et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Une fois la manipulation effectuée, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'information en temps réel !

3

Pensez également à rechercher votre commune en tapant le nom de celle-ci ou bien son code postal, ainsi vous accéderez à des alertes plus locales autour de chez vous !

+

Vous pourrez également retrouver toutes les informations présentes sur PanneauPocket sur le site internet de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ou sur notre page Facebook.

www.argonne-ardennaise.fr

 @argonne.ardennaise

Ne ratez pas nos dernières actualités !



Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



Vos services de proximité **Habitat**

Vous envisagez des travaux dans votre logement ? Premier réflexe : contacter la Communauté de Communes !

Le service Habitat de l'Argonne Ardennaise vous conseille et vous renseigner sur les différentes aides à la rénovation de l'habitat.

©Photo : Freepik



Aide Toitures / Façades



- Rénovation de façades et/ou toitures sur l'habitation principale.
- Particuliers propriétaires (occupants ou bailleurs).
- Sous conditions de ressources.

Calcul de la subvention

Réfection de toiture : 15% du montant des travaux éligibles plafonnés à 10 000 €, soit une subvention maximale de 1 500 €.

Ravalement de façade : 25% du montant des travaux éligibles plafonnés à 10 000 €, soit une subvention maximale de 2 500 €.

Exemple pour une façade

Montant total des travaux : 10 093,6 €

Montant éligible : 10 000 €

Subvention : 2 500 €

Exemple pour une toiture

Montant total des travaux : 5 840,45 €

Montant éligible : 5 510,45 €

Subvention : 826,57 €

©Photo : Freepik



Aide à la destruction de ruines

Constructions à usages d'habitation ou agricole qui :

- présentent un risque pour la sécurité des personnes et des biens,
- se trouvent dans un état de délabrement avancé,
- ne peuvent faire l'objet d'une rénovation pour des contraintes techniques.

Les travaux financés sont les suivants :

- travaux de démolition totale du bâtiment,
- évacuation des gravats et remise en état du terrain,
- sécurisation des mitoyennetés.

Aide destinée aux personnes physiques ou morales, propriétaires, usufruitières ou en indivision du bâtiment concerné.

Calcul de la subvention

50 % du montant des travaux éligibles plafonnés à 3 000 €, soit une subvention maximale de 1 500 €.

Exemple pour une démolition

Montant total des travaux : 1 818 €

Montant éligible : 1 818 €

Subvention : 909 €



Vos services de proximité **Habitat**

Fonds pour le patrimoine bâti ancien



Trois types de rénovations sont concernées :

- les façades anciennes* (datant d'avant 2001 et utilisant un matériaux traditionnel ardennais, de la pierre de taille, du bardage bois traditionnel...),
- murs et murets*,
- bardages et toitures en amiante.

*Doivent être visible depuis l'espace public.

Calcul de la subvention

Façades anciennes : 50 % du montant des travaux éligibles compris entre 1 500 € et 8 000 €, soit une subvention maximale de 4 000 €.

Murs et murets : 50 % du montant des travaux éligibles, dans la limite de 65€/m², plafonné à 10 000 €, soit une subvention maximale de 5 000 €.

Bardages et toitures en amiante : 30% du montant des travaux éligibles, dans la limite de 20€/m², plafonné à 20 000 €, soit une subvention maximale de 6 000 €.

Exemple pour un muret en pierre

Montant total des travaux : 7 963,72 €

Montant éligible : 7 963,72 €

Subvention : 3 981,86 €



Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat



- Réhabilitation énergétique
- Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
- Aide à l'autonomie

Consulter le service Habitat pour le détail de cette aide.

Conseils généraux

L'attribution de ces subventions est soumise à certaines conditions (ressources, types de travaux...). Il est donc important de vérifier l'éligibilité de votre projet :

Afin de vous orienter vers l'aide la plus avantageuse pour votre bâtiment, contactez notre gestionnaire Habitat avant le début des travaux.

- N'engagez pas de dépenses avant la validation des financeurs : ne signez pas les devis avant d'avoir monté votre dossier d'aide et ne commencez pas les travaux avant d'avoir reçu l'accord des financeurs.
- L'instruction de votre demande d'aide ne débute que si le dossier est complet.
- Votre demande sera étudiée en commission : le versement d'une aide ne constitue en aucun cas un droit acquis.
- Les travaux devront être réalisés par des entreprises (inscrites au répertoire des Métiers ou au registre du Commerce) ou par des structures d'insertion par l'activité économique ou employant des personnes en situation de handicap.
- Les aides seront versées après la réalisation des travaux, sur présentation des factures acquittées.



Réussir un événement, ça passe aussi par la communication

Que dire, où, quand...? Autant de questions à se poser avant de réaliser sa campagne de communication. Voici quelques conseils pour maximiser ses chances d'être vu par le plus grand nombre.

1. Que dire ? Rédigez un message clair et impactant !

- **Clarté** : allez à l'essentiel en annonçant la date, l'heure, le lieu et l'activité le plus simplement possible afin d'éviter toute confusion.
- **Engagement** : mettez en avant les bénéfiques ou les points forts de l'événement pour capter l'intérêt de vos lecteurs et incluez un appel à l'action clair (ex. : "Réservez votre place dès maintenant !").
- **Visuels** : des images ou graphiques attractifs et cohérents avec l'identité visuelle de l'événement peuvent rendre vos messages plus dynamiques et marquants.

2. Variez vos supports de diffusion !

- **Affichage** : des affiches attrayantes avec des informations claires à placer dans des lieux fréquentés tels que les bâtiments publics, bibliothèques, commerces locaux et panneaux d'affichage publics sont un bon moyen de faire connaître vos manifestations. Les flyers seront tout aussi efficaces, distribués directement lors d'événements, dans les boîtes aux lettres ou en dépôt.
- **Réseaux Sociaux** : vous pouvez également créer des événements sur Facebook et d'autres réseaux sociaux (Instagram, Twitter), et publier des mises à jour régulières en utilisant images et vidéos pour maintenir l'intérêt de votre public. Des hashtags pertinents vous permettront d'augmenter la visibilité de vos publications (#NomDeLÉvénement, #Communauté) et demandez aux membres de votre association de partager celles-ci et d'inviter leurs amis.

Pour ne rien oublier, pensez QOQCCP !

Quoi ? Un intitulé qui définit l'action au mieux.

Qui ? Organisateur(s), financeur(s), intervenant(s), public cible...

Où ? Lieu (commune, établissement ou adresse).

Quand ? Date (jour / mois / année et heure).

Comment ? Infos pratiques (comment s'y rendre, conditions d'accès...)

Combien ? Tarifs, nombre de dates, jauge de personnes...

Pourquoi ? Raison de la manifestation si celle-ci s'inscrit dans un certain contexte.



©Photo : Freepik

- **Email** : les newsletters et les invitations par mail aux membres de l'association et aux contacts de votre liste peuvent aussi vous aider à diffuser vos informations. N'oubliez pas d'inclure toutes les informations primordiales (voir encart ci-dessus) dans ces mails et de trouver un titre accrocheur à mettre en objet pour capter directement l'intérêt de vos lecteurs.

- **Bouche-à-Oreille** : vos adhérents peuvent également diffuser les informations au sujet de vos manifestations lors de réunions, clubs et autres rassemblements communautaires. Organisez des réunions informelles et/ou préparez des teasers pour susciter l'intérêt autour de vos événements.



3. Sollicitez les médias locaux !

- **Communiqués de Presse** : des communiqués de presse complets et envoyés suffisamment à l'avance aux médias locaux pourront aussi vous permettre de toucher un grand nombre de personnes.
- **Réseau journalistique** : invitez les journalistes ou influenceurs locaux spécialisés dans les événements à couvrir vos manifestations ou à participer pour une meilleure exposition.
- **Partenariats** : collaborez avec des médias locaux pour des articles sponsorisés ou des mentions dans des bulletins communautaires.

4. Impliquez les participants !

- **Engagement direct** : des séances d'information ou des avant-premières peuvent créer une certaine attente. Impliquez les participants dans la préparation ou la gestion de l'événement pour un sentiment d'appartenance.
- **Concours et récompenses** : en organisant des concours ou des tirages au sort avec des récompenses liées à l'événement, vous pourrez facilement attirer l'attention de vos lecteurs et récompenser vos participants les plus fidèles et bénévoles.
- **Partenariats locaux** : collaborez avec des entreprises locales pour des promotions croisées ou des sponsorings. Utilisez leurs canaux de communication pour toucher une audience plus large.



©Photo : Freepik

Un panneau d'affichage dans la poche !

N'oubliez pas que vous pouvez également solliciter vos communes afin qu'elles puissent diffuser les informations de vos manifestations sur leur propre site internet et sur l'application Panneau Pocket. Cette application permet aux utilisateurs de recevoir les nouveautés concernant les communes auxquelles ils sont abonnés et aussi d'être informés des manifestations se déroulant à proximité.

Informez l'Office de Tourisme Destination Sud-Ardennes

L'Office de Tourisme dispose d'un agenda en ligne sur son site internet, qui est en lien avec celui de l'Argonne Ardennaise. Donnez ces informations à l'Office et votre manifestation apparaîtra sur les 2 sites internet.



La Cassine en Ardenne - juillet/août 2024



Festi'Buz - 14 et 15 juin 2024



Fête des lavoirs - 23 juin 2024



Associations Culture Loisirs **Vie associative**

Quatre types d'aides financières pour les associations du territoire : comment les obtenir ?



©Photo : Freepik

La Communauté de Communes soutient activement ses nombreuses associations en les aidant à organiser des événements sportifs, culturels et festifs sur le territoire. Pour faciliter vos démarches, voici un guide détaillé sur les différents dispositifs financiers disponibles et les étapes à suivre pour faire une demande de subvention en bonne et due forme.

Dispositifs de soutien financier

1. Soutien pour l'organisation d'un événement ponctuel (voir ci-après) :

- Montant : de 300 à 2 000 €
- Fréquence : une fois par an
- Objectif : aider à l'organisation d'événements ponctuels.
- Versé après l'événement, et réception du bilan financier.

2. Convention Cadre Pluriannuelle (prendre contact avec le service Sport-Culture) :

- Montant : déterminé en fonction du projet de l'association
- Durée : jusqu'à 5 ans
- Objectif : permettre la mise en place d'actions d'envergure territoriale.
- Versé à la signature, en une ou plusieurs fois, selon la convention.

3. Soutien pour la formation des encadrants Sportifs (prendre contact avec le service Sport-Culture) :

- Montant : 300 € par formation suivie
- Objectif : financer la formation des encadrants au sein des associations sportives.
- Versé après la formation.

4. Soutien pour les Sportifs de Haut Niveau (prendre contact avec le service Sport-Culture) :

- Montant : 700 € par sportif
- Objectif : Aider les sportifs inscrits sur la liste nationale des sportifs de haut niveau.
- Versé à la parution du nom sur la liste ministérielle.

Procédure de demande de subvention pour un événement ponctuel

Pour effectuer une demande de subvention auprès de la communauté de communes, la démarche se réalise en 3 étapes :

1. Remplir le formulaire Cerfa n°12156*06:

- Il est disponible sur le site service-public.fr ou sur le site internet de l'Argonne Ardennaise, Coin des Assos, rubrique Boîte à outils.
- Décrivez en détail l'événement que vous souhaitez organiser.
- Fournissez un budget sincère et équilibré de l'événement.

2. Soumettre la demande à temps :

- La demande de soutien doit être envoyée à la Communauté de Communes au moins 2 mois avant l'événement.

Cela permet aux membres de la commission sport culture de l'étudier en temps utile.

3. Évaluation de la demande :

- Le montant de l'aide est déterminé en fonction du budget du projet et de l'impact de l'événement.
- La validation finale de l'aide est effectuée en Bureau communautaire.

Contact et informations utiles

Pour toute question ou pour déposer un dossier, vous pouvez contacter les services de la Communauté de Communes :

- par téléphone : 03 24 30 23 94
- par mail : associations@argonne-ardennaise.fr

Liens utiles pour télécharger les documents nécessaires :

- [www.argonne-ardennaise.fr/coin des assos/boîte à outils](http://www.argonne-ardennaise.fr/coin_des_assos/boite_a_outils)
- www.service-public.fr

En suivant ces étapes, vous maximisez vos chances de recevoir une subvention pour votre association et contribuez ainsi au dynamisme de notre territoire.

Entreprendre et Développer Vie économique

La Communauté de communes lance une campagne de communication #JeConsommeLocal

En cette rentrée, en complémentarité avec le grand jeu mis en place par l'association Dynamic Argonne au printemps dernier, la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise lance une campagne de communication visant à promouvoir l'offre commerciale locale tout en sensibilisant la population sur son rôle à jouer pour favoriser le maintien et le développement de l'offre commerciale de proximité. Ouvrez les yeux et surveillez vos réseaux sociaux, elle ne devrait pas passer inaperçue...



Découvrez les visages des 9 premiers commerçants à participer à notre campagne !



Vos commerçants vous accueillent avec le sourire alors n'hésitez pas à leur rendre visite et à demander votre collecteur Dynamic Argonne auprès des commerçants participants !



Grand jeu CONSOMMER LOCAL

A GAGNER

2000€ de bons : 2 x 100€ et 1 x 800 € de bons d'achats.
1000€ de bons : 1 x 100€ et 1 x 900 € de bons d'achats.
100€ de bons : 1 x 100€ de bons d'achats pour la Foire de Valenciennes et Noël.

Organisé par **Dynamic Argonne** Avec le soutien de **Argonne Ardennaise**

L'excellence industrielle de l'Argonne à l'honneur lors de la Foire de Châlons

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise a contribué à la préparation de la Journée de l'Argonne le 4 septembre dernier, un événement phare organisé en collaboration entre les 4 intercommunalités de l'Entente « Nous Argonne » (Argonne Ardennaise, Argonne Champenoise, Argonne-Meuse et de Aire à l'Argonne) sur la Foire de Châlons-en-Champagne.



Cet événement a mis en lumière l'excellence industrielle du territoire de l'Argonne, un thème choisi pour illustrer la richesse et le dynamisme du territoire.

Cette journée était organisée autour de l'idée que « derrière de grandes marques connues de tout le monde se cachent des entreprises argonnaises ». Elle a permis de révéler au grand public les talents et l'importance des entreprises locales, dont la présence est souvent méconnue. Les entreprises NESTLE et FEGE ont représenté l'Argonne Ardennaise. Elles ont eu



l'occasion de valoriser leurs activités, partager leur savoir-faire et montrer leur rôle quant à des produits de renommée mondiale, mettant ainsi en lumière le rôle de moteur et les capacités d'innovation de l'industrie argonnaise.

L'objectif principal de cette journée était double : d'une part, valoriser la filière d'excellence industrielle existante sur le territoire, d'autre part, renforcer l'attractivité du territoire argonnais et valoriser les offres d'emplois à pourvoir.

Pour ce faire, un stand commun a réuni 7 entreprises industrielles de l'Argonne autour d'une animation originale et interactive : une chaîne industrielle recréée en Lego. Cette installation ludique a attiré l'attention des petits comme des grands, offrant un moment de découverte tout en mettant en avant le tissu économique local auprès des visiteurs. En parallèle, un

job dating a été organisé pour mettre en relation les entreprises en quête de nouveaux talents avec des candidats potentiels. Cette initiative a offert une opportunité précieuse aux visiteurs de découvrir les offres d'emploi disponibles en Argonne et de se renseigner sur les métiers qui recrutent actuellement.

Ainsi, le territoire de l'Argonne Ardennaise a pu rayonner sur la Foire de Châlons. Cette journée a été une véritable réussite, marquée par des rencontres enrichissantes et une belle visibilité pour l'industrie argonnaise.

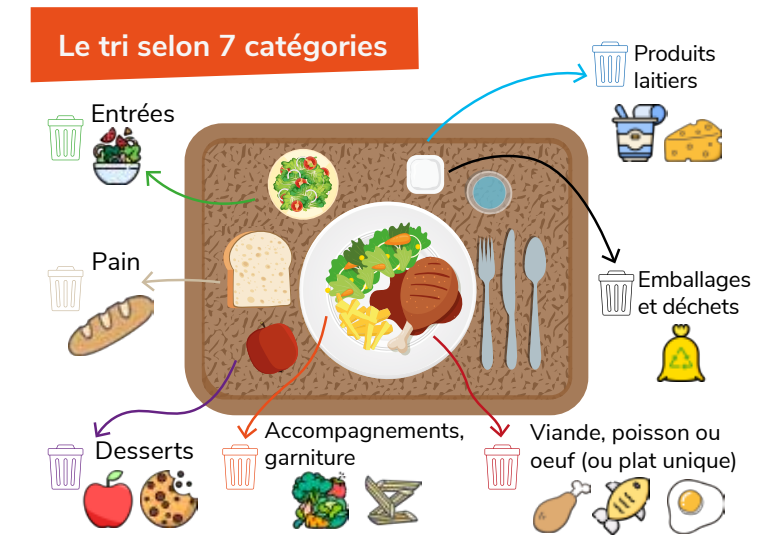


Halte au gaspi ! Et à la cantine aussi !

Une campagne de prévention du gaspillage alimentaire, orchestrée dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et animée par Bio Grand Est, s'est déroulée au pôle scolaire Dora Lévi de Vouziers d'octobre à juin 2024. Ce programme ambitieux, visant à réduire le gaspillage alimentaire au sein des cantines scolaires, a suivi une méthodologie rigoureuse, comportant plusieurs étapes clés.

À Vouziers, la cantine scolaire, qui sert en moyenne 180 repas par jour, se distingue par une équipe de cuisine déjà formée et volontaire. Ces professionnels ont déjà mis en œuvre des actions telles que le service décalé des entrées et desserts non servis, tout en respectant les normes sanitaires en vigueur. Le système du self-service permet également un choix varié.

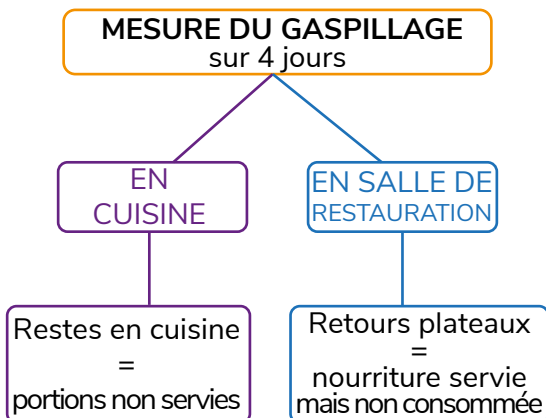
Le programme a débuté par une réunion de lancement, suivie d'une première se-



maine de pesée pour mesurer le gaspillage. Après l'analyse des résultats, un plan d'actions a été mis en place pour tenter de réduire le gaspillage, suivi d'une deuxième semaine de pesée et d'un point sur les résultats obtenus. Le programme se termine par une projection des actions pour les années à venir.

Les résultats de la campagne sont encourageants. Grâce à une meilleure gestion des réservations de repas, obtenue

par la pédagogie et la collaboration avec les parents, le nombre de repas réservés en trop a considérablement diminué, passant de 9,5 repas en semaine 1 à 3 repas en semaine 2. Globalement, le gaspillage alimentaire a été réduit de 19% entre les deux semaines de pesée, avec une réduction notable des commandes en cuisine (-53%), bien que légèrement compensée par une hausse en salle de restauration (+4%). Cette réduction du gaspil-



Pesées par jour, par niveau et par catégorie d'aliments

lage permet d'envisager une économie, qui pourrait être réinvestie dans l'achat de denrées locales ou labellisées, renforçant ainsi la qualité des repas servis.

Cette campagne de pesée fournit donc des indicateurs précieux pour aborder et réduire le gaspillage alimentaire de manière durable. La technique pourrait être reproduite dans d'autres cantines du territoire. L'objectif est de pérenniser cette dynamique, en intégrant des campagnes de sensibilisation au sein des activités périscolaires et scolaires, afin d'engager durablement les enfants dans cette démarche responsable.

Trois nouvelles filières de développement agricole en préparation sur le territoire

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, à travers sa commission agriculture, s'engage activement dans le développement territorial en participant à trois initiatives prometteuses dans le secteur agricole : l'agrivoltaïsme, la culture de la truffe et celle du chanvre.

Agrivoltaïsme : une synergie entre agriculture et énergie renouvelable

Le développement des énergies renouvelables est un enjeu majeur pour le territoire, et les agriculteurs jouent un rôle central dans cette transition. Le 24 juin dernier, une réunion a été organisée à Buzancy en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Ardennes. Une trentaine de participants ont découvert la « Charte photovoltaïque », un cadre qui vise à aider les exploitants à intégrer cette technologie tout en respectant les priorités foncières agricoles. Ce dispositif permet de mieux comprendre l'impact de l'installation de panneaux solaires sur les exploitations et insiste sur l'importance que l'initiative vienne de l'agriculteur lui-même. Ce dernier doit être attentif aux conditions du contrat avec les promoteurs photovoltaïques, garantissant ainsi une intégration harmonieuse et bénéfique des panneaux sur le territoire et dans leur exploitation.

Culture de la truffe : un secteur prometteur

La richesse des sols de l'Argonne Ardennaise offre une opportunité unique pour développer de nouvelles cultures, notamment celle de la truffe. En collaboration avec l'Association Ardennaise des Planteurs et Promoteurs de Truffes et la



©Photo : Freepik

Région Grand Est, la communauté de communes souhaite encourager la structuration d'une filière. L'approche proposée s'inspire du succès de la viticulture locale, en s'appuyant sur les truffières existantes et en valorisant un guide méthodologique auprès de porteurs de projets potentiels. Une journée de découverte est prévue le 6 octobre 2024 pour présenter cette initiative, avec au programme une visite de truffière et une dégustation.

Une diversification favorable à l'eau : le chanvre

Le 1^{er} juillet dernier, une réunion d'information a été organisée dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour aborder la question de l'eau et de la nécessité de sa préservation, en mettant l'accent sur la culture du chanvre. Cette culture, nécessitant très peu d'intrants, représente un atout pour réduire l'épandage de produits phytosanitaires, ce qui est favorable aux captages d'eau potable.

Différents intervenants étaient présents : Ardennes Ingénierie (Conseil Départemental 08), La Chanvrière de l'Aube, la Chambre d'Agriculture des Ardennes, et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Ils ont mis en avant les avantages du chanvre, tels que :

- Une excellente tête de rotation.
- Une implantation possible au printemps derrière une culture énergétique.
- Pas de contraintes de traitement phytosanitaire.
- La possibilité d'améliorer les qualifications HVE et les points PAC.

Environ vingt personnes ont assisté à cette réunion.

Ces trois initiatives illustrent la volonté de la Communauté de Communes de soutenir des projets innovants et durables pour renforcer l'attractivité agricole du territoire.

Pour plus d'informations, contactez Elodie Parisot au 03 24 30 23 94 ou par email à e.parisot@argonne-ardennaise.fr.

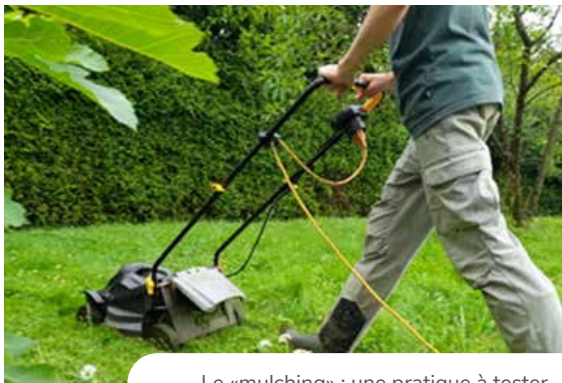
Préparer l'hiver au jardin

Alors que l'automne pointe le bout de son nez, il est temps de préparer son jardin pour l'hiver, afin d'assurer le printemps prochain. Que faire donc dans son jardin à cette période de l'année ?

Les dernières tontes

Avec les premiers froids et les jours qui raccourcissent, la pousse des végétaux ralentit et la fréquence de tonte aussi. Sachant que les tontes de pelouse ne seront plus acceptées en déchetterie à partir de 2025, c'est le moment de tester de nouvelles pratiques pour réduire leur volume et les valoriser :

- tondre moins ras : régler la hauteur de coupe sur 6-8 cm permet de réduire le volume d'herbe, préserver la petite faune et protéger votre pelouse des coups de froid (ou de chaleur) ;
- « mulcher » : c'est-à-dire tondre sans le panier de récolte et laisser l'herbe hachée sur la pelouse afin de la fertiliser ;



Le «mulching» : une pratique à tester

- ne pas tondre partout : laisser pousser et fleurir la végétation dans quelques recoins, voire semer une prairie fleurie. Cela égaye le décor, réduit la corvée de tonte et offre un refuge à plein d'insectes et petits animaux utiles (pollinisateurs, prédateurs de pucerons, de chenilles ou de limaces...) ;
- utiliser l'herbe tondue comme paillis au pied des plantations (en couche fine

de 3 à 5 cm) permet d'enrichir le sol en azote et le protège des intempéries ;

- faire du compost : les tontes de pelouse, en couches fines, en alternant avec des matériaux plus secs pour éviter la putréfaction, peuvent être compostées ou utilisées au potager pour faire des « lasagnes » ;



«Lasagnes» feuilles mortes / herbe tondue

- ou utiliser les tontes comme désherbant naturel : en couche épaisse sur les zones ciblées, elles asphyxient les indésirables.

Valoriser les feuilles mortes

Comme les tontes, les feuilles mortes peuvent être utilisées de multiples façons :

- les laisser au sol permet d'enrichir le terrain en nutriments. Les hacher, en tondant sans panier, accélère leur décomposition par les vers de terre et autres travailleurs du sol ;
- faire du compost, en alternant avec des épiluchures ou autres matières humides ;
- en protection hivernale sur ou autour des plantes. Les feuilles mortes protègent aussi le sol de l'érosion et rendent la terre plus facile à travailler au printemps suivant ;

- ou encore laisser des tas par endroits pour abriter les hérissons, lézards et autres amis des jardiniers pendant l'hiver.

Entretien des bassins et les mares



©Photo : Agence de l'Eau Rhin Meuse

Mare aménagée pour l'abreuvement du bétail et la biodiversité

En s'accumulant au fond de l'eau, les feuilles mortes comblent petit à petit les mares et leur décomposition consomme l'oxygène indispensable à la vie aquatique.

Il faut donc enlever les feuilles flottant en surface à l'automne. Celles tombées au fond doivent être ratissées sur un tiers seulement de la superficie car elles abritent de nombreux organismes assurant les équilibres biologiques (épuration de l'eau, régulation des moustiques...).

Planter, semer

La fin novembre est une saison favorable à la plantation d'arbres et arbustes. Ainsi, les jeunes plants, arrosés naturellement, peuvent faire de nouvelles racines avant l'arrivée des premières chaleurs. C'est aussi la bonne période pour semer certaines plantes qui nécessitent une période de froid pour germer ou fleurir.

L'opération « Ma Haie pour les abeilles », organisée chaque automne, permet à chacun d'obtenir des plants pour haies, arbres



Aux champs et dans les espaces verts aussi !

Le programme de restauration de la Trame Verte et Bleue de l'Argonne Ardennaise permet aussi aux communes et agriculteurs de :

- planter des haies en Champagne Crayeuse,
- créer ou restaurer des mares sur tout le territoire.

Travaux pris en charge de A à Z par le Regroupement des Naturalistes Ardennais (ReNArd) et subventionnés à 80%. Contacter le Service Trame Verte et Bleue pour plus de renseignements.

fruitiers et semences mellifères subventionnés à 80% grâce au Fonds Vert.

Tailler tôt, tailler tard...

Début d'automne et fin d'hiver sont aussi de bonnes périodes pour tailler les arbres et arbustes qui entrent en repos. Ainsi, certains fruitiers, comme les poiriers et les pommiers, sont à tailler en fin d'hiver, contrairement aux arbres à noyaux (pruniers, cerisiers) qu'il est préférable de tailler fin août - septembre, comme les haies. Des formations à la taille et à la plantation sont régulièrement organisées avec Croqu'Ardenne pour apprendre les bons gestes.

Et penser aux oiseaux !

C'est aussi le bon moment pour installer ou nettoyer les nichoirs, afin d'accueillir les oiseaux dès le retour des beaux jours. Et lors des périodes de gel, penser à offrir un peu d'eau et de nourriture aux oiseaux, en complément des baies sauvages (prunelles, églantines, etc.) qui constituent un garde-manger pour de nombreuses espèces.

Profitez aussi du Parc en arrière-saison !

Choisir de venir en arrière-saison en Parc Argonne Découverte, c'est la promesse d'une visite inoubliable ! La végétation qui se transforme, des animaux plus visibles, une atmosphère calme et dépaysante. Le moment parfait pour découvrir les nouveautés 2024 de nos propres yeux !



Une bonne idée de sortie pour les vacances de la Toussaint !

A l'approche d'Halloween, le Parc prend ses couleurs d'automne et vous prépare une ambiance frissonnante dans l'espace Nocturnia, entouré d'animaux étranges.

Du 19 octobre au 3 novembre, les enfants âgés de moins de 11 ans déguisés bénéficieront d'une entrée gratuite !

Pour les adultes et enfants de plus de 12 ans venant déguisés, une boisson chaude sera offerte !



Les enfants seront horriblement gâtés !

Durant toutes les vacances scolaires : décoration de Nocturnia frissonnante, menu spécial Halloween au restaurant, nourrissages commentés, animations spéciales Halloween avec les soigneurs, chasse au trésor et bonbons rythmeront la journée ! Des animations affreusement sympathiques comme un Cluedo géant avec les amis de Babasaka la sorcière, maquillage d'Halloween pour enfants et rencontres en tout genre viendront s'inscrire ponctuellement dans le programme !

N'hésitez pas à consulter notre site internet pour consulter le programme détaillé : <https://www.parc-argonne-decouverte.fr/>



Horaires d'ouverture

- Du 4 septembre au 16 octobre : ouverture les mercredis, samedis et dimanches de 10h à 17h
- Du 18 octobre au 3 novembre : ouverture tous les jours de 10h à 17h



RD 946, Bois de Roucy - 08250 Olizy-Primat

Plus d'infos :

- au 03 24 710 738
- sur www.parc-argonne-decouverte.fr
- sur les réseaux sociaux



Siège administratif

44-46 rue du Chemin Salé - 08400 VOUZIERS

03 24 30 23 94 - www.argonne-ardennaise.fr

Ouvert du lundi au vendredi : 8 h 45 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 00
(16h30 le vendredi)

Directeur Général des Services : Fabien COURTOIS

Directrice Générale Adjointe : Karine ODIENNE

Directrice des Services Techniques : Sophie BRAQUET



Déchets ménagers

Facturation, bac poubelle,
conseils sur le tri, prévention...

Justine CHARDIN - Tél. 03 24 30 23 94

HORAIRES D'OUVERTURE D'HIVER DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

DÉCHÈTERIE DE VOUZIERS

Du lundi au samedi : 9h00 - 11h50 et 14h00 - 16h50
Fermée le jeudi matin

DÉCHÈTERIE DE BUZANCY

Lundi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE MACHAULT

Mardi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE BAIRON ET SES ENVIRONS (LE CHESNE)

Mercredi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE GRANDPRÉ

Jeudi : 13h - 17h

DÉCHÈTERIE DE CHALLERANGE

Vendredi : 13h - 17h



Relais Petite Enfance

Liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s,
informations sur le contrat de travail, ateliers
d'information, animations...

Annie DEMISSY - Tél. 03 24 30 23 94 - 06 79 32 01 40

Permanences téléphoniques ou au siège sur RDV

en période scolaire : du lundi au jeudi : 13h30 - 16h et le vendredi : 9h - 12h
pendant les vacances : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h



France Services

Aide aux démarches administratives

EN SOUS-PRÉFECTURE À VOUZIERS

Du lundi au vendredi de 8 h 30 - 12 h 00
et 13 h 30-17 h 00

PERMANENCES DÉCENTRALISÉES

Voir site internet www.argonne-ardennaise.fr

SERVICE ITINÉRANT (À LA DEMANDE)

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13h30 à 17h00
sur RDV dans la mairie de votre choix.

Claudie TURK - Céline LALANDE

Tél. 03 24 30 47 67



Habitat - Logements

SUBVENTIONS RÉNOVATION DE L'HABITAT

Façades anciennes, murs et murets, bardages, toitures.

AIDES TOITURES-FAÇADES ET DÉMOLITION DE RUINES

LOGEMENTS À LOUER

L'Argonne Ardennaise gère un parc de 17 logements communaux.

Sandrine BRULLOT - Tél. 03 24 30 23 94



Trame Verte et Bleue

Camille MANGELINCK - Tél. 03 51 25 22 45

Valérie GENESSEAUX - Tél. 03 51 50 70 06



Natura 2000

Camille MANGELINCK - Tél. 03 51 25 22 45

Aurélien MUSU - Tél. 03 24 71 59 93



Parc Argonne Découverte

08250 OLIZY-PRIMAT - Tél. 03 24 710 738

parc-argonne-decouverte.fr



Développement économique

PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES, ZONES D'ACTIVITÉS,
ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

Terrains à vendre, locaux professionnels à louer,
aide au montage de projets, dispositifs d'aide

Émilie LORET - David MAUGER

Tél. 03 24 30 23 94



Office de Tourisme Destination Sud-Ardenne

Destination
Sud-Ardenne

28 rue Chanzy à Vouziers

Tél. 03 24 71 97 57 - www.sudardennes.fr



Vie Associative

RECHERCHE DE FINANCEMENTS /ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES

associations@argonne-ardennaise.fr

Tél.: 03 24 30 23 94

[www.argonne-ardennaise.fr/coin des asso](http://www.argonne-ardennaise.fr/coin-des-asso)